

FICHE CANDIDATURE ARTICLE 25 – VOIE PASSERELLE

Envoi des résultats le **vendredi 18 avril 2025**

Clôture des inscriptions : le **vendredi 28 février 2025** (cachet de la Poste faisant foi)

COMPLÉTER LA FICHE D'INSCRIPTION EN LETTRES MAJUSCULES :

NOM

PRENOM

NATIONALITE PAYS DE NAISSANCE

DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aaaa)

ADRESSE.....

.....

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE

ADRESSE ELECTRONIQUE (obligatoire) @.....

BACCALAUREAT OBTENU EN

TITRE DE LA DISPENSE (diplôme vous permettant l'accès par passerelle)

..... OBTENU EN

JOINDRE A CETTE FICHE (**sans agraffer vos documents**)

1. Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité
2. Un curriculum vitae
3. Une lettre de motivation
4. Copies des titres et diplômes
5. Un certificat médical attestant que le postulant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
6. Tout autre document que vous jugez utile à votre dossier
7. Un virement de 130€ (aucun remboursement ne sera effectué) – RIB ci-dessous

Merci d'intituler votre virement de la manière suivante : **Art25 – NOM PRENOM DU CANDIDAT**

DOSSIER A RETOURNER A :

Admissions Passerelle – IFMK / ASSOCIATION IFPEK
12 rue Jean-Louis Bertrand
35000 RENNES



Pour rappel :

Comme indiqué dans l'Article 25 de l'Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, seuls peuvent postuler :

- Les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après :
 - diplôme d'Etat d'infirmier ;
 - diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;
 - diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
 - diplôme d'Etat de psychomotricien ;
 - diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
 - certificat de capacité d'orthophoniste ;
 - certificat de capacité d'orthoptiste ;
 - diplôme de formation générale en sciences médicales ;
 - diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
 - diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
 - diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;
- Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) ;
- Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master.

Attention, les diplômes « titre professionnel » ne donnent pas forcément accès au grade master et ne permettent donc pas de postuler à la formation.

Le dossier d'un postulant n'ayant pas le grade master ou n'ayant pas encore obtenu le diplôme permettant de postuler ne sera pas présenté au jury.

ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

**ASS INSTIT FORMAT PEDICU PODOL E
RGO KINE**

12 RUE JEAN LOUIS BERTRAND

35000 RENNES

RIB	IFMK			
<i>Banque</i>	<i>guichet</i>	<i>n° compte</i>	<i>clé RIB</i>	
18829	29410	08168592041	70	
<i>Domiciliation</i>	ARKEA BANQUE E&I			
<i>Devise</i>	EUR			
IBAN	FR76 1882 9294 1008 1685 9204 170			
BIC	CMBRFR2BCME			

